



Mise a la porte par mon epouse

Par **maud**, le **09/03/2010** à **16:30**

Bonjour,
separe depuis 2 ans mais de facon non officielle mon epouse proprietaire de la maison familiale menace de me mettre a la porte alors qu'elle meme as pris un appartement a la demande se son amant pour etre plus tranquillema question et la suisvante etant toujours marie legalement a t'elle le droit de me chasser de sa maison alors que pour le moment entre autre nous avons chacun les enfants un jour sur deux merci d'une reponse cordialement

Par **Patricia**, le **09/03/2010** à **17:48**

Bonsoir,

Non.

L'épouse (tout comme l'époux), ne peut exiger une résidence séparée à son conjoint. Ni décider de son plein gré, comme bon lui semble du jour et de l'heure.

Seul un juge peut l'autoriser. Au risque sinon, qu'un "abandon de domicile conjugal", vous soit reproché.

Et en plus elle a un amant... Elle a tout faux...